

# Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole

Formation diplômante (diplôme de niveau 4) en présentiel

 (RNCP 38093 | Certificateur : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire | date échéance enregistrement 01/01/2029

## OBJECTIFS

Le BP REA permet de **se former au métier d'agriculteur** en apportant toutes les **bases indispensables** pour s'installer.

- Acquérir des **compétences agricoles, scientifiques et techniques**, en vue de concrétiser un projet d'installation en agriculture
- Acquérir la **capacité professionnelle** afin d'obtenir des aides de l'Etat à l'installation

### Objectifs opérationnels :

- Se situer en tant que **professionnel**
- **Piloter** le système de production
- **Conduire le processus de production** dans l'agro-système
- Assurer la **gestion technico-économique, financière et administrative**
- **Valoriser les produits ou services** de l'entreprise agricole
- S'adapter à des **enjeux professionnels** particuliers

## CONTENU DE LA FORMATION

La formation est composée de 7 blocs de compétences indépendants appelés unités capitalisables, les objectifs sont les suivants :

C1 : Se situer en tant que professionnel

C2 : Piloter le système de production

C3 : Conduire le processus de production dans l'agro-éco-système (modules proposés : arboriculture, maraîchage bio, élevage)

C4 : Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise

C5 : Valoriser les produits ou services de l'entreprise (commercialisation et négociation)

C6 : S'adapter à des enjeux professionnels particuliers (UCARE 1 au choix : transformer la production de fruits ou de légumes, réaliser les opérations de production de l'atelier poules pondeuses, réaliser les opérations de production de l'atelier arboricole, réaliser les opérations de production de l'atelier maraîchage, réaliser les opérations de production de l'atelier plants et semences, transformer la production d'orge brassicole et de houblon en bière, fabriquer du pain à partir des farines de l'entreprise agricole)


C7 : S'adapter à des enjeux professionnels particuliers (UCARE 2 au choix : mettre en œuvre la traction animale pour la réalisation de travaux agricoles)


- Éventuellement selon les tests : mise à niveau en mathématiques et informatique
- Stage pratique obligatoire de 280 heures environ

*A noter : pour les C3 - C6 et C7, d'autres modules peuvent être suivis de manière spécifique dans un autre CFPPA ou à distance.*

Le diplôme est obtenu lorsque toutes les Unités Capitalisables sont acquises.

Une acquisition progressive du diplôme est possible. Les UC ont une durée de validité de 5 ans à partir de la date de délibération du jury qui a proposé la délivrance de l'UC. L'obtention d'une UC peut faire l'objet de la délivrance d'une attestation de réussite

 **LIEU :** Locaux du CFPPA, exploitation du Valentin et autres

 **DURÉE :**  
Environ 917 h en centre  
et 280 h en entreprise.

 **EFFECTIF**

- Minimum : 15
- Maximum : 30


 **PROCHAINE SESSION :**  
Du 07 octobre 2024  
au 27 juin 2025

 **PUBLICS CONCERNÉS :**  
Toute personne porteuse d'un  
projet à l'installation agricole

**Pré requis :**  
Avoir 18 ans

 **100 %** taux de réussite  
(2024)

 **88 %** taux d'insertion  
(2022)

 **86 %** taux de satisfaction  
(2024)



## CONDITIONS D'ADMISSION

L'admission se fait suite à un entretien et des tests de positionnement.

Pour les demandeurs d'emploi, une prescription (France travail ou Mission Locale ou CAP Emploi ou du CIDFF...) est indispensable pour pouvoir suivre la formation.

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'entrée en formation est conditionnée par l'obtention d'un financement.

### Présence indispensable à une des Informations Collectives suivantes (dates 2025):

- Vendredi 7 mars à 09h00
- Vendredi 11 avril à 09h00
- Mercredi 14 mai à 09h00
- Mercredi 04 juin à 09h00
- Mercredi 02 juillet à 09h00
- Mardi 26 août à 09h00

## COÛT ET FINANCEMENT

- **Pour les demandeurs d'emploi** : financement de la formation par la Région Auvergne Rhône Alpes et le FSE.
- **Pour les salariés en PTP** : Transition Pro
- **Pour les indépendants** : CPF et/ou autofinancement.

## POURSUITE ET DÉBOUCHÉS

- Création, association ou reprise d'exploitation
- Salariat agricole

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis des stagiaires selon plan d'évaluation et épreuves (basées sur des situations professionnelles) agréés par un jury permanent régional.

Toutes les capacités (= bloc de compétences) doivent être validées pour obtenir le diplôme d'état "BP REA"

NB : la capacité 1 et des UCARE peuvent être validées par équivalence académique selon diplômes obtenus précédemment

Évaluation de la satisfaction des stagiaires : bilans individuel et collectif en cours et en fin de formation

## RYTHME DE LA FORMATION

917h en centre | 280h en stage pratique

Du lundi au vendredi : 8h30-12h00 / 13h30-17h00

Rythme hebdomadaire : 35 h

Allègement possible selon vos expériences professionnelles, diplômes acquis ou formation en lien avec le diplôme.

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Cours théoriques (présentiel et distanciel)
- Travaux individuels et de groupe
- Travaux dirigés/pratiques
- Visites, témoignages...
- Etude de cas
- Echanges de pratiques
- Rencontres avec des professionnels : Chambre d'Agriculture ...

## MOYENS TECHNIQUES

- Exploitation pédagogique du Valentin (arboriculture fruitière en AB, élevage bovin lait en AB, production de lait bio, parcelle viticole)
- Parcelle et serre pédagogique maraîchères
- Atelier agroalimentaire VALIAA
- Atelier semences VALSEM
- Point de vente collectif « La Musette de Valentine » (groupement des producteurs)...
- Ressources numériques de formation en réseau et en ligne (CAAP Vert)



Le centre est labellisé H+ pour l'accueil des personnes en situation de handicap. Merci de nous contacter pour tout besoin spécifique.

